

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Christian ROCHET -Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRENARD - Sylvie GROSTABUSSIAT - Emmanuelle VINCENT

Excusé : Gaëtan DUSSOUILLEZ (pouvoir à C. ROCHET)

1- DEVIS EXTINCTEURS ET MAINTENANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise FEUVRIER pour l'achat de 3 extincteurs pour un montant de 278.80€ HT et une maintenance pour un montant de 164.78€ HT (montant non définitif qui sera fonction des quantités)
- **MANDATE** le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

2- POINT SUR LES TRAVAUX

- ✚ Enedis est venue lundi 1^{er} juillet pour le raccordement du coffret forain, la mise en service sera effective le 1^{er} octobre 2019. Le montant du raccordement est de 1 293.12€ TTC. Au préalable, il reste à souscrire un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie.

L'entreprise SCEB a envoyé le devis du coffret forain.

Vu le montant, un autre devis a été demandé à l'entreprise PORTIGLIATTI tout en sachant que la SCEB a le contrat avec le SIDEC mais comme le Sidec n'intervient pas dans la commande, cela ne gênerait en rien que ce soit une autre entreprise qui exécute les travaux.

- ✚ Mr GUDEFIN Christophe de l'ARD fait un point sur les travaux, une rencontre avait eu lieu le 15 mai concernant l'implantation de 3 écluses à titre expérimentale et temporaire :
 - L'ARD de Saint Claude et plus particulièrement le CERD de la Pesse réalisera à titre expérimental la pose de la signalisation temporaire pour matérialiser et implanter les 3 écluses. Mises en place le 24 juin.
Proposer une première période d'essai sur les 2 mois des congés estivaux et feront un premier retour en septembre.
 - Du fait du manque de visibilité, au carrefour de la voie communale La Mura et la RD25 (route au goulet d'aval), la commune des Moussières doit modifier le cédez le passage en Stop et prendre un arrêté administratif.
Installation d'un panneau de position AB4 en lieu et place de l'AB3a+M9c et changer également le panneau de pré-signalisation. Effectuer le marquage au sol de la bande STOP.
 - Mener une réflexion sur la nécessité de maintenir la zone 30 du centre bourg (au goulet d'aval) entre la voie communale accédant à la mairie et la rue de la cheminée
 - Concernant la problématique des tampons, bouche à clé sur la RD292, il convient de voir avec le gestionnaire du réseau afin de procéder à leurs mises à la côte soit de leur faire réaliser des réparations nécessaires.

- Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu ce jour la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité réalisés à titre expérimental sur la RD 25 & 292 entre le Département du Jura et la commune des MOUSSIÈRES.
- Monsieur le Maire fait un point sur le projet éolien : une demande de déclaration préalable d'ABOWIN pour la pose d'un mât a été déposée. Une demande de rencontre a été reçue aujourd'hui de la part de Mme Fernau, chargée de mission « Territoire à énergie positive » à la CCHJSC. Il est rappelé que pour l'instant la commune n'a rien acté et ABOWIN doit rendre compte de l'avancement de l'étude.

6- VERIFICATION AIRE DE JEUX

L'entreprise Systèmes Plus viendra effectuer le contrôle des équipements de jeux, un devis pour un montant de 140€ HT a été signé.

7- PROPOSITION INTERVENTION DU CLUB HAUT JURA BASKET SAINT-CLAUDE

Mr Alain GAY informe que le club du Haut Jura Basket Saint Claude organise son 8^e Haut Jura Basket pour tous, et propose une intervention le mercredi 28 août de 10h à 12h.

8- DM POUR LA VENTE DE LA FRAISE A NEIGE

Lors du conseil municipal du 17.6.20189, il avait été décidé la vente de la fraise à neige.

Pour réaliser cette vente, des opérations de cession comptables doivent être réalisées :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
			28 733.90			6 000.00
						22 733.90
		total	28 733.90		total	28 733.90

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
			22 733.90		21578	28 733.90
						-6 000.00
		total	22 733.90		total	28 733.90

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à une révision de crédits au budget commune comme suit :

- Débiter 024 d'un montant de 6 000€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte cette révision de crédits.

9- PROPOSITION MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

L'entreprise CARDIAC Science a réalisé le 1^{er} juillet la maintenance annuelle du défibrillateur situé au Ravit'Haut. Le défibrillateur est conforme, il faut prévoir de changer les électrodes adultes en décembre (devis pour un montant de 128.00€ HT soit 165.50€ TTC).

L'entreprise CARDIAC Science propose un contrat annuel, cette proposition comprend la visite du technicien chaque année, un envoi de rapport et le changement de la pile et des électrodes sera soumis à devis, pour un montant de 150.00€ HT soit 180.00€ TTC.

Le conseil municipal propose de voir avec les communes voisines leur manière de procéder (quelle entreprise réalise la maintenance et le coût annuel). D'autres devis seront demandés.

Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe de la suite de l'affaire BERGMANN : Mr SONNEY de la CCHJSC informe que le jugement qui condamne Mme BERGMANN n'a pas pu lui être signifié car il y a une erreur matérielle dans le jugement. Le juge a omis la mention importante « en la forme des référés ». L'avocat de la CCHJSC a donc demandé au juge la correction de cette erreur. Mais cela a pour conséquence faute de signification, le délai pour faire appel n'est pas purgé. Cette affaire n'est donc pas terminée.
- Monsieur le Maire fait un point sur la station d'épuration : le bilan d'autosurveillance du 4 mars montre que la capacité de la step (1100 EH) a été dépassée. La sortie était de bonne qualité.
Le devis de SUEZ pour l'agitateur d'un montant de 2 124.00€ HT soit 2 548.80€ TTC a été validé.
- Monsieur le Maire fait part du mail de l'association des Communes Forestières du Jura concernant la mesure d'encaissement des ventes de bois est supprimée. Le Président de la Fédération nationale des Communes forestières remercie les communes pour leur mobilisation et rappelle que les communes volontaires pourront toutefois demander à en bénéficier.
- Monsieur le Maire informe de la rencontre avec la Trésorerie le 26 juin en Mairie concernant l'analyse financière de la commune.
- Monsieur le Maire fait part de la rencontre le mercredi 10 juillet avec l'inspecteur d'académie, qui avait convoqué le président du SIVOS et les maires, afin de faire le point sur l'évolution des travaux d'études commencés par le SIVOS. Pour l'instant l'académie est satisfaite de l'avancement et a réitéré les promesses d'aides importantes en cas d'aboutissement de ces travaux, que signifie le mot important en pourcentage ?
- Mmes Sandra GROSTABUSSIAT et Emmanuelle VINCENT informent que l'eau est trouble - il faut que les administrés appellent directement SUEZ pour les avertir, le N° est sur la facture.
- Mmes Sandra GROSTABUSSIAT et Sylvie GROSTABUSSIAT font un point sur la réunion avec l'ESF, qui souhaiterait améliorer l'habitat au niveau accueil. La commune se renseigne pour un éventuel agrandissement.
- Monsieur le Maire explique que lors de la visite au CIS des Combes, les pompiers ont informé que les communes devaient réalisées une étude de zonage de défense extérieure contre l'incendie.

La séance est levée à 22h15.

